

## Communiqué de presse régional

Rennes, le 15 septembre 2018

### **Deux cas de peste porcine africaine confirmés en Belgique sur des sangliers - Mobilisation immédiate pour protéger nos élevages.**

Les autorités sanitaires belges ont confirmé ce jour l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA) de deux sangliers sauvages dans la commune d'Etalle, située à une dizaine de kilomètres de la France.

La peste porcine africaine est une maladie strictement animale qui ne touche que les suidés (porcs et sangliers) chez lesquels elle entraîne de fortes mortalités. Elle ne présente aucun danger pour l'homme. Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette affection. Elle constitue néanmoins une menace majeure pour les élevages français.

Cette alerte sanitaire, de niveau maximal, nécessite une mobilisation collective.

En Bretagne, première région française pour la production porcine, les services de l'État travaillent étroitement avec l'ensemble des acteurs sous la coordination de la Direction Générale de l'Alimentation, pour appliquer, sans attendre et avec la plus grande rigueur, le plan d'actions préparé par le Ministère de l'Agriculture.

Il s'agit notamment :

- de **rappeler aux éleveurs** et tous les professionnels les **mesures de biosécurité** qui doivent être appliquées pour éviter l'introduction du virus ;
- de **renforcer les mesures de surveillance** en **élevage** et en **abattoir** par les services vétérinaires des Directions départementales de la protection des populations (DDPP) ;
- de prendre les mesures pour éviter l'introduction de la maladie dans la faune sauvage : **il est ainsi demandé aux promeneurs en forêt de ne pas aller dans des élevages sans avoir pris toutes les mesures d'hygiène requise et respecter les mesures de biosécurité mises en place.**

Face à l'urgence, les services de l'État et les professionnels du monde agricole sont mobilisés pour éviter l'introduction et la propagation de cette maladie sur notre territoire.